



Ville de Bernay
Délibération : 01
Conseil du 16 décembre 2020

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 -

Délibération n° 45-2020

Rapporteur : Claudine HEUDE

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à vingt heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à la Mairie de Bernay, sous la présidence de Madame HEUDE Claudine, vice-présidente.

Présents : Madame HEUDE Claudine, Madame PARIS Frédérique, Madame BECHET Sabrina, Monsieur VARANGLE Jérôme, Madame FERAUD Sara, Madame DAEL Camille, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FICHET – GIRARD Thérèse, Madame MAGNAN Nora, Madame MARY Brigitte, Monsieur BOULAYE Guillaume, Madame ERARD Elisabeth, Madame BENATIER Muriel.

Pouvoir : Madame GUERAND Sylvie à Madame BENATIER Muriel.

Excusée : Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame GUERAND Sylvie, Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur DUBUCHE Gérard, Madame GENET Colette.

Date de la convocation : 8 décembre 2020.

Objet :
BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES 2020
POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET LES BUDGETS ANNEXES : FOYER
RESIDENCE PERSONNES AGEES

EXPOSE DES MOTIFS :

Considérant que le budget primitif est voté par chapitre, les Décisions Modificatives sont proposées au niveau du chapitre tel que défini par l'article D.2311-4 du CGCT.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'adoption des Décisions Modificatives proposés en annexe :

- Annexe 1 : DM1 2020 - budget principal CCAS
- Annexe 2 : DM1 2020 - budget annexe FRPA

DELIBERATION :

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M22 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D 2311-4 ;
- Vu la délibération n°43-2020: « Budget primitif 2020 » ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DECIDE A L'UNANIMITE (ABSTENTION MONSIEUR LERAT SEBASTIEN)

- **D'ADOPTER** les budgets supplémentaires 2020, conformément aux annexes 1,2 et 3 ;

Pour copie certifiée conforme
La Présidente

Marie-Lyne VAGNER



Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL – CCAS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	DM1 2020	Budget 2020
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 840,00 €	4 600,00 €	70 440,00 €
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	187 500,00 €	20 000,00 €	207 500,00 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 500,00 €	- 4 000,00 €	13 500,00 €
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	2 800,00 €	0,00 €	2 800,00 €
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 500,00 €	206 967,00 €	307 467,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		374 140,00 €	227 567,00 €	601 707,00 €
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 760,00 €	0,00 €	1 760,00 €
TOTAL DEPENSES ORDRES		1 760,00 €	0,00 €	1 760,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		375 900,00 €	227 567,00 €	603 467,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	DM1 2020	Budget 2020
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	531,28 €	0,00 €	531,28 €
CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	361 080,00 €	227 567,00 €	588 647,00 €
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 300,00 €	0,00 €	5 300,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		366 911,28 €	227 567,00 €	594 478,28 €
R002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	8 988,72 €	0,00 €	8 988,72 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		375 900,00 €	227 567,00 €	603 467,00 €

DEPENSES D INVESTISSEMENT		BP 2020	DM1 2020	Budget 2020
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS IMCORPORELLES	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 139,64 €	0,00 €	26 139,64 €
TOTAL DEPENSES REELLES		34 139,64 €	0,00 €	34 139,64 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		34 139,64 €	0,00 €	34 139,64 €

RECETTES D INVESTISSEMENT		BP 2020	DM1 2020	Budget 2020
CHAPITRE 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 760,00 €	0,00 €	1 760,00 €
TOTAL RECETTES ORDRES		1 760,00 €	0,00 €	1 760,00 €
R001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	32 379,64 €	0,00 €	32 335,50 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		34 139,64 €	0,00 €	34 139,64 €

En section de fonctionnement :

Les Dépenses :

- Chapitre 011 : augmentation à hauteur de 4600€ afin de prendre en compte le financement des visites solidaires

- Chapitre 012 : Prévion d'une légère augmentation de la masse salariale à hauteur de 20 000 €.
 - Chapitre 65 : diminution de 4000 € sur les secours d'urgence et aides
- Les Recettes :
- Chapitre 74 : Augmentation de la subvention Ville à hauteur 227 567 € pour un montant total de 594 478.28 €

Annexe 2

BUDGET ANNEXE CCAS - FRPA

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	DM1 2020	Budget 2020
CHAPITRE 011 – Groupe I	60 699,00 €	34 150,00 €	94 849,00 €
CHAPITRE 012 – Groupe II	374 050,00 €	56 017,00 €	430 067,00 €
CHAPITRE 016 – Groupe III	313 170,00 €	40 800,00 €	353 970,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	747 919,00 €	130 967,00 €	878 886,00 €
D002 Déficit de la section d'exploitation reporté	59 581,00 €	0,00 €	59 581,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	807 500,00 €	130 967,00 €	938 467,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	DM1 2020	Budget 2020
CHAPITRE 018 – Groupe II	807 500,00 €	130 967,00 €	938 467,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	807 500,00 €	130 967,00 €	938 467,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	807 500,00 €	130 967,00 €	938 467,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	DM1 2020	Budget 2020
CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes assimilées	10 523,35 €	0,00 €	10 523,35 €
CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles	7 617,65 €	0,00 €	7 617,65 €
TOTAL DEPENSES REELLES	18 141,00 €	0,00 €	18 141,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	18 141,00 €	0,00 €	18 141,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	DM1 2020	Budget 2020
CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
CHAPITRE 040 – Amortissement des immobilisations	1 169,97 €	0,00 €	1 169,97 €
TOTAL RECETTES ORDRES	1 169,97 €	0,00 €	1 169,97 €
R001 Excédent d'investissement antérieur reporté	6 971,03 €	0,00 €	6 971,03 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	18 141,00 €	0,00 €	18 141,00 €

En section de fonctionnement :

Les dépenses :

- Groupe 1 : augmentation de 34150 euros pour prendre en compte les dépenses d'énergie, la refacturation de la cuisine centrale ainsi que la refacturation des frais à la collectivité
- Groupe 2 : augmentation à hauteur de 56017 euros pour la prise en compte de la masse salariale
- Groupe 3 : augmentation de 40 800 euros pour prendre en compte les locations mobilières.

Les recettes :

Augmentation de la subvention Ville reversée par le CCAS de 130 967 €